Communauté de Communes **ARGENTAN INTERCOM** ——— DEPARTEMENT **DE L'ORNE**	CONSEIL COMMUNAUTAIRE ARGENTAN INTERCOM **COMPTE-RENDU** **SEANCE DU MARDI 29 JANVIER 2019**

Le mardi vingt-neuf janvier deux mil dix-neuf à dix-huit heures, le Conseil Communautaire d'ARGENTAN INTERCOM s'est réuni en séance publique à la salle intercommunale Jean Allais de Nécy, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS, Président d'Argentan Intercom.

- **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE** : FREDERIC LEVEILLE
- **APPEL NOMINAL PAR** : FREDERIC LEVEILLE

Etaient présents en tant que titulaires :

Présents : BEAUVAIS Laurent, *Président*, DELAUNAY Daniel, *1er Vice-président*, RUPPERT Roger, *2ème Vice-président*, BOSCHER Isabelle, *5ème Vice-présidente*, LERAT Michel, *6ème Vice-président*, PICOT Jean-Kléber, *7ème Vice-président*, COUPRIT Pierre, *8ème Vice-président*, TOUSSAINT Philippe, *9ème Vice-président*, APPERT Catherine, AUBERT Michel, BALLOT Jean-Philippe, BARBOT Henri, BEAUVAIS Philippe, BELLANGER Patrick, BERRIER Daniel, BIGOT Xavier, BISSON Jean-Marie, BRIERE Alain, BUON Michel, CHAMPAIN Claude, CHAUVIN Jacques, CHESNEL Sophie, CHOQUET Brigitte, CLEREMBAUX Thierry, COUANON Thierry, CUGUEN Maria, DELABASLE Stanislas, DERRIEN Anne-Marie, DIVAY Christiane, DOMET Evelyne, DROUIN Jacques, DUPLESSY Claude, DUPONT Cécile, FAMECHON Fernande, FAVRIS Alain, FONTAINE Jean-Pierre, FRENEHARD Guy, GOSSELIN Alain, GUILLAUME Lionel, HAMEL Louis, JIDOUARD Philippe, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Etienne, LAMBERT Hervé, LASNE Hervé, LASSEUR Josette, LE CHERBONNIER Louis, LERENDU Serge, LÉVEILLÉ Frédéric, MALLET Gilles, MAZURE Jocelyne, MELOT Michel, MUSSAT Patrick, PICCO Alain, PIERRE-BEYLOT Marie-Joseph, POINSIGNON Claudine, POTIRON Hubert, POUSSIER Joël, PRIGENT Jacques, RENAUDIN Laurent, RIGOUIN Yves, SELLIER Alain, TABESSE Michel, VAUQUELIN Jacques.

Excusés : COUVE Christophe, *3ème Vice-président*, qui a donné pouvoir à BEAUVAIS Laurent, VIEL Gérard, *4ème Vice-président*, ADRIEN Monique, BAUDOUX Aurélien, BENOIST Danièle qui a donné pouvoir à LASNE Hervé, BESNIER Isabelle qui a donné pouvoir à MALLET Gilles, BEUCHER Denis qui a donné pouvoir à BUON Michel, BOURDELAS Karine, BROUSSOT Pascal, CHRISTOPHE Hubert, COSNEFROY Anick, DE VIGNERAL Guillaume, DUPONT Laure qui a donné pouvoir à AUBERT Michel, GAIGNON Catherine, GASSEAU Brigitte, GAUTIER Marcel, GODEAU Gilbert, GREARD Jacques, JOUADÉ Marylaure qui a donné pouvoir à TABESSE Michel, LECROSNIER Odile, LEDENTU Nathalie, LEROUX Jean-Pierre qui a donné pouvoir à LAHAYE Jean-Jacques, LEVEILLE Philippe, PAVIS Pierre qui a donné pouvoir à JIDOUARD Philippe, PICARD Rémy qui a donné pouvoir à LERAT Michel, PILLON Marcel qui a donné pouvoir à HAMEL Louis, SÉJOURNÉ Hubert qui a donné pouvoir à RUPPERT Roger.

Etaient présents en tant que suppléants : PESQUEREL Philippe, GUILLAIS Michel, LE FEUVRIER Patricia, GREE Christian.

Absents : CHABROL Véronique, COURSIERE Jacky, FARIN Dominique, FOURNIER Rénald, GODET Frédéric, HONORE Hubert, LATRON Jean-Pierre, MANCEL Stéphane, MORIN Lucienne, TISSERANT Thierry.

- L'Assemblée étant légalement constituée, Monsieur le Président ouvre la Séance
- Approbation du compte-rendu du 4 décembre 2018
- Approbation des relevés de conclusions des bureaux du 6 novembre et 11 décembre 2018

ORDRE DU JOUR

FINANCES

D2019-01 FIN – Débat d'Orientation Budgétaire

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

D2019-02 ECO – Convention publique d'aménagement « Actival d'Orne 1 » – compte-rendu annuel à la collectivité 2017
D2019-03 ECO – Convention publique d'aménagement ZA de la Sente Verte à Trun – compte-rendu annuel à la collectivité 2017

LOGEMENT

D2019-04 LOG – Orne Habitat- Garantie d'emprunt– annulation D2018-119 LOG - Réhabilitation de 84 logements - Les Provinces à Argentan
D2019-05 LOG – Orne Habitat - Garantie d'emprunt – Réhabilitation de 84 logements - Les Provinces à Argentan

URBANISME - AMENAGEMENT

D2019-06 URB – Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) : modification de la composition de la commission locale de l'AVAP

OFFICE DE TOURISME

D2019-07 ODT : Office de tourisme - Tarifs 2019-2020

EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

D2019-08 EQU – Réseau des Médiathèques : tarifs médiathèque de Fel

QUESTIONS DIVERSES

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Roger RUPPERT

Le débat d'orientation budgétaire est un exercice obligatoire pour toutes les collectivités de plus de 3500 habitants et la tenue du budget doit être réalisée dans les deux après ce débat.

Il s'agit de faire la présentation des orientations budgétaires, de la programmation pluriannuelle des investissements, de la structure et de l'évolution des grands postes de dépenses et de recettes du budget.

Vous avez reçu un dossier très complet avec de grands tableaux. Etant difficile de vous présenter les tableaux ce soir, nous avons réalisé un condensé que nous allons détailler ensemble.

exécution du budget 2018

- **stabilisation de la gestion budgétaire** en deuxième année (≈23M€ en recettes, ≈19M€ en dépenses)
- **légère érosion de l'épargne** sous le fléchissement des recettes et la faible progression des dépenses (+1,03 %)
- **taux d'exécution du chapitre 011 encore insatisfaisant**

	2017	2018
épargne brute	4 028 806	3 650 691
épargne nette	3 141 432	2 793 865

2018	crédits (M€)	réalisé (M€)	%
ch. 011	4,764	4,063	85,29 %
ch. 012	7,829	7,575	96,76 %
autres	8,020	7,883	98,29 %

DOB 2019

recettes de fonctionnement 2018

- **hausse des recettes des services communautaires**
- **recul du produit de la fiscalité professionnelle** (Tascom, CVAE) **et légère progression de la fiscalité sur les ménages** (TH, TF)
- **recul des dotations, du montant issu du FPIC et des subventions (fonds de soutien dans le cadre de la mise en œuvre des TAP)**

	2017	2018
recettes réelles de fonctionnement	23 352 263	23 172 698

DOB 2019

dépenses de fonctionnement 2018 : charges à caractère général (ch. 011)

- **retour des dépenses courantes de voirie dans les budgets communaux** (-360 k€)
- **baisse des dépenses consacrées aux fluides** (-120 k€)
- **hausse des dépenses d'intervention sur les réseaux d'éclairage public et pluvial** (+143 k€)

	2017	2018	%
chapitre 011	4 449 961	4 063 617	-8,68 %

dépenses de fonctionnement 2018 : dépenses de personnel (ch. 012)

- **stabilité de l'effectif (≈ 200 ETP)** masquant, en fait, la restitution du personnel secrétaire de mairie et la structuration du pôle aménagement et cadre de vie
- **progression légère** sous l'effet de l'harmonisation du régime indemnitaire, de l'évolution des carrières

	2017	2018	%
chapitre 012	7 455 265	7 575 339	1,61 %

dépenses de fonctionnement 2018 : autres charges courantes (ch. 65)

- **hausse de la contribution versée au SDIS** (contribution précédemment versée par les communes membres de la CC des courbes de l'Orne)
- **hausse des participations versées aux écoles privées** (+5,3%)
- **recul du financement accordé aux structures organisatrices des temps d'activité périscolaire**

	2017	2018	%
chapitre 65	4 758 527	4 783 228	0,52 %

situation financière au 1er janvier 2019

- **réduction du fonds de roulement disponible** (comme annoncé, le fonds de roulement de 6,2 M€ au 1er janvier 2018 a été partiellement mobilisé pour financer le programme d'investissement)
- **encours de dette au 1er janvier 2019 : 10,073 M€**
- **encours/épargne nette = 3,6 ans** (délai nécessaire au remboursement complet de la dette à défaut de tout autre investissement)

fonds de roulement au 31/12/2017	6 285 905
épargne brute dégagée par l'exercice 2018	3 650 691
remboursement en capital des emprunts	856 826
recettes d'investissement perçues en 2018	1 211 045
investissements réalisés en 2018	6 262 418
fonds de roulement au 31/12/2018	4 028 397

perspectives 2019-2021

DÉPENSES de FONCTIONNEMENT :

- stabilisation probable autour de 21M€
- recalibrage des crédits inscrits au chapitre 011
- hausse des dépenses de personnel (renforcement de certains services, chargé de mission « cœur de ville », transfert de la médiathèque de Fel…)
- financement à la hausse des écoles privées
- suppression des charges relatives à la mise en œuvre des TAP

RECETTES de FONCTIONNEMENT :

- une stabilité des recettes des services
- une évolution peu dynamique des recettes fiscales (hormis l'attente de recettes nouvelles d'IFER sur les infrastructures nouvelles)
- un maintien du recul des dotations sous l'effet de la baisse démographique du territoire (malgré l'inconnue forte liée à la refonte de la dotation d'intercommunalité prévue par la loi de finances pour 2019)

perspectives 2019-2021

	2019	2020	2021
recettes réelles de f.	23 219 465	23 355 777	23 455 003
dépenses réelles de f.	20 909 365	21 021 012	21 080 660
épargne brute	2 310 099	2 334 765	2 374 343
remboursement en K	894 099	977 211	840 263
épargne nette	1 416 001	1 357 554	1 534 080
excédent de gestion	1 200 000	1 200 000	1 200 000
épargne nette corrigée	2 616 001	2 557 554	2 734 080

la programmation triennale 2019-2021

	2019	2020	2021	total
dépenses d'équipement	9 889 281	6 161 971	3 644 571	19 695 823
subventions d'équipement	3 611 450	2 964 631	1 773 664	8 349 744
dépenses imprévues (INV)	395 571	246 479	145 783	787 833
restes à réaliser 2018	2 243 787			2 243 787
total à financer	8 917 189	3 443 819	2 016 690	14 377 698

le financement de la programmation pluriannuelle

fonds de roulement disponible en début de période

autofinancement annuel dégagé par la section de fonctionnement

financement net du PPI

recettes structurelles de la section d'investissement (cessions et taxe d'aménagement)

recours à l'emprunt

le financement de la programmation pluriannuelle

trésorerie disponible ≈ 4 M€ (un fonds de roulement d'environ 1 M€ est requis pour assurer le fonctionnement de la structure)

épargne nette dégagée par la section de fonctionnement ≈ 8 M€

besoin de financement ≈ 14,5 M€

taxe d'aménagement & cession des logements de Nécy ≈ 1 M€

emprunt de 2,6 M€ (dont 1,6 M€ contracté en 2018 pour équilibrer le plan de financement du PSLA)

budget annexe assainissement collectif

- troisième année d'existence mais véritable année 1 d'une programmation pluriannuelle globale sur le territoire
- suppression du règlement financier sectorisant la gestion par réseau (sur la base des différents budgets préexistant à la fusion)
- perspective d'un vote du budget par opération d'équipement
- instauration d'une redevance harmonisée (rapprochement progressif) intégrant une hausse venant répondre aux besoins d'investissement
- période « charnière » avant les orientations d'un schéma directeur en cours d'élaboration (diagnostic des installations, géoréférencement et établissement d'un référentiel pour la programmation) et à la veille de l'échéance des divers contrats de délégation de service public

perspectives 2019-2021

	2019	2020	2021
recettes réelles de f.	1 280 513	1 338 047	1 490 580
dépenses réelles de f.	700 992	648 002	664 819
épargne brute	579 521	690 045	825 761
remboursement en K	567 491	421 369	429 841
épargne nette	12 030	268 676	395 920
excédent de gestion	200 000	200 000	200 000
épargne nette corrigée	212 030	468 676	595 920

la programmation triennale 2019-2021

	2019	2020	2021	total
dépenses d'équipement	2 130 000	1 200 000	1 800 000	5 130 000
subventions d'équipement	983 058	0	1 140 000	2 123 058
dépenses imprévues (INV)	85 200	48 000	72 000	205 000
restes à réaliser 2018	939 101			939 101
total à financer	2 171 243	1 248 000	732 000	4 151 243

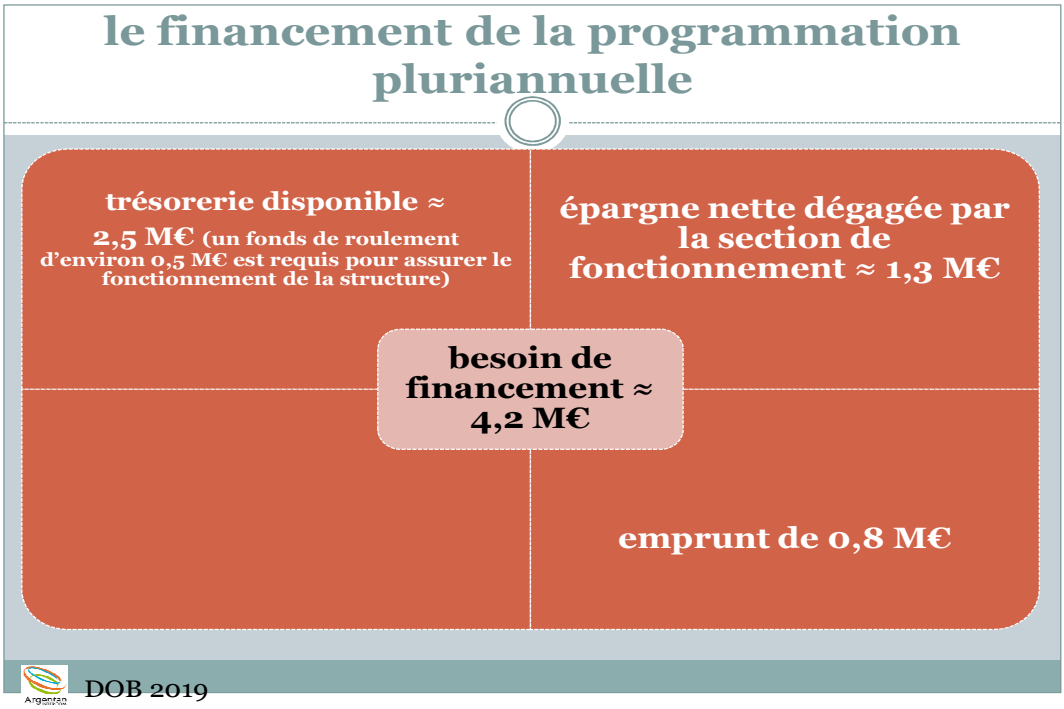

Monsieur le Président

Sur la politique des postes, il répond à des engagements que j'avais pris pour satisfaire un certain nombre de fonctions qui paraissent indispensables. Le raisonnement est de voir comment les personnels de la CDC agissent dans l'exécution des missions de la CDC. Je veux parler des services qui sont rendus aux habitants et aux élus à travers les communes sur certains sujets et de façon générale.
Je prends pour exemple le service urbanisme. Ce service est passé à une dimension beaucoup plus importante au plan territorial et notamment sur la responsabilité que nous avons pour instruire les dossiers. C'est pourquoi il y a une proposition de création d'un demi-poste pour ce service. Des postes sont proposés également pour renforcer les services de la Médiathèque, la Cuisine centrale mais également un chargé de mission pour le programme Cœur de Ville co-financé avec la ville d'Argentan.

Concernant le Plan Pluriannuel d'Investissement, nous y travaillons avec un horizon à 3 ans. Ma responsabilité actuellement est de mettre en perspective les projets que nous avons lancés depuis deux ans et que nous vous proposons de poursuivre cette année. La situation financière de la CDC est plutôt bonne, il n'y a « pas péril en la demeure ». Nous avons un programme d'investissement. L'autofinancement est satisfaisant car nous avons une bonne épargne. Vous avez un tableau qui comprend un grand nombre d'opérations. Je vais en mettre quelques unes en valeur :

- la CPA de Trun,
- la ZA de la Sente Verte à Trun : une convention publique d'aménagement avec la SHEMA avait été nouée dans le passé (2009) et gérée antérieurement par la commune de Trun et après le transfert de compétence notamment en matière économique, cette convention publique d'aménagement arrive dans nos champs de responsabilité. Son échéance est fixée fin 2019. Nous devons programmer les moyens qui seront nécessaires au solde de cette convention. C'est une somme importante, elle est inscrite. Nous deviendrons propriétaire de l'ensemble « Heller ». Nous gérons avec Daniel Delaunay le maintien de l'activité présente et future de la Société Heller. Donc, fin 2019 nous aurons un patrimoine immobilier.

Concernant le PSLA, Michel Lerat est présent et peut répondre à vos questions.

Vous avez des opérations dans le domaine scolaire : l'école maternelle d'Ecouché les Vallées, le basculement de l'école Fernand Léger sur Marcel Pagnol…. Certaines opérations ne sont pas programmées pour 2019. Par exemple l'école Anne Frank pour laquelle nous allons devoir intervenir mais pour le moment nous ne pouvons pas tout faire. Vous pouvez voir les crédits qui sont affichés en 2020 mais pour l'instant il n'y a pas de plan de financement.

La réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage est un dossier extrêmement complexe. Il est désormais, pour une part, prêt en termes de subvention, car nous avons signé un contrat territorial à l'Aigle il y a quelques jours, et le Département apporte une subvention que j'attendais avant de pouvoir commencer à programmer sur ce sujet.

Je veux vous montrer ce que l'aire d'accueil vous coûte aujourd'hui et pour vous dire que nous aurons des préoccupations financières à l'avenir. Cette réhabilitation n'interviendra pas en 2019 mais une étude est envisagée cette année. Son plan de financement se précise conformément à mes attentes mais les conditions de réalisation du projet ne sont pas encore précisées. Nous devrons travailler avec les services sociaux notamment avant d'intervenir sur ce terrain qui accueille beaucoup de monde.

Nous avons de la programmation sur l'éclairage public : le réseau Géoréférencement.

Concernant la voirie, j'avais pris l'engagement que nous affecterions chaque année un minimum d'1,6 M de crédits pour la voirie. Vous avez adopté le principe des fonds de concours.
Les moyens sont tout de même restreints avec le poids des écoles et de la politique de développement durable mais les crédits sont là.

Nous devons faire des efforts pour que dans ces dépenses de fonctionnement soit géré le personnel comme il le convient et que soit géré aussi toutes les dépenses courantes et les efforts que nous faisons nous ne devons pas dépasser cette enveloppe de 21 M €. C'est notre ligne bleue. Nous avons depuis l'année dernière, un plafond à ne pas dépasser car les recettes n'augmentent pas du fait de la fiscalité et de la dotation de l'Etat.

La dotation de la CDC va baisser car notre population baisse, il faut cesser l'hémorragie ! Il n'y aura pas pour autant de fiscalité nouvelle. Les tarifs des services communautaires n'augmenteront pas non plus : l'attractivité du territoire se joue également là-dessus.

Les vice-présidents sont à mes côtés pour maintenant répondre à vos questions. Avez-vous des questions, des précisions à demander ?

Monsieur Gilles MALLET

Durant la période du débat et du votre du budget, j'espère que les commissions vont se mettre en route très rapidement pour que nous puissions avoir le temps de travailler commission par commission car concernant les commissions assainissement et voirie depuis les derniers mois, il ne s'est pas passé grand chose !

Monsieur le Président

D'ici un mois nous regarderons tous ces sujets notamment la commission voirie.

Monsieur Alain FAVRIS

Le reste à réaliser est encore important. En réalité, cela empêche une vision du budget.

Monsieur Roger RUPPERT

Non, il faut tenir compte du PSLA.

Monsieur le Président

C'est une remarque intéressante, Monsieur FAVRIS.
Lorsque le PSLA sera réalisé – nous envisageons fin octobre – il y aura un gros dégonflement. Mais les restes à réaliser étaient aussi des opérations qui avaient été lancées avant et que nous avons pris en charge.
La véritable question est notre capacité humaine à mener de front, et les anciens projets mais aussi les nouveaux projets annoncés.
Les montants de reste à réaliser est un sujet en soi et je pense qu'à l'issue de la gestion 2019, nous aurons une vision beaucoup plus satisfaisante.

Monsieur Jean-Pierre FONTAINE

Concernant le budget voirie. Il y a bien une somme. Des communes ont déposé des dossiers mais nous ne savons pas si nous sommes dans le paquet ou pas.
J'ai appris cet après-midi que le projet de Montabard était passé aux oubliettes et cela me mets en colère. En 2016, le conseil municipal demande au titre de la sécurité, à refaire le bourg. J'en parle à la CDC qui me répond d'attendre juin 2017. Puis nous nous retrouvons en 2018 et là, on me fait comprendre que cela rendrais service à la CDC d'attendre 2019. Alors moi, bon prince, j'accepte. Nous procédons donc aux études en mai 2018 pour une réalisation en 2019. Tout est prêt. Et j'apprends que c'est maintenant prévu pour 2020.
Comment voulez-vous être transparent avec ce que vous me dîtes ! Certains ont le droit, d'autres pas !
Je ne m'y retrouve pas.
De plus j'ai oui dire qu'il y avait eu une influence politique avec un Député, mais la commune de Montabard est peut être aussi prioritaire.

Monsieur le Président

Je ne peux pas répondre à la place de Gérard VIEL.

Monsieur Jean-Pierre FONTAINE

Je ne serais pas intervenu sans l'avoir vu auparavant. J'ai confiance en lui.

Monsieur le Président

De plus il y a une commission et le travaille de Gérard est de regarder avec les communes, la priorité des travaux et de constituer une programmation. Tout le monde ne peut pas passer en même temps et nous n'avons pas les moyens de satisfaire toutes les demandes. De plus il existe des dossiers complexes pour lesquels nous n'avons pas toutes les compétences comme par exemple sur Nécy actuellement.
Je ne vois pas ce que tu évoques avec un Député mais en tous les cas cela ne fonctionne pas ainsi. Il faut un dialogue avec les services de la CDC pour que nous puissions regarder comment les choses avancent. J'ai cru comprendre, car j'en ai entendu parler de ton mécontentement, qu'il existait des sujets presque préalable sur des questions de réseaux d'eau, c'est donc un peu plus compliqué. Il faut en parler avec Gérard VIEL. Aujourd'hui avec le million, les fonds de concours et les 200 000 euros, nous ne pouvons pas faire plus. Je pense qu'il s'agit plus d'un problème de méthode que de fond.

Monsieur Hubert POTIRON

Nous avons un projet qui va voir le jour cette année. Il était à l'étude depuis 2016 ! Je voulais juste rajouter que la commission et son Président travaille bien. Si toutes les conditions ne sont pas rassemblées, il faut patienter.

Monsieur le Président

Il faut une programmation des budgets mais tout ne sera pas réalisé en 2019.

D'autres questions ?
Je vous remercie

A- Budget 2018 & analyse rétrospective

a) une gestion stabilisée

Les données comptables reprises dans la présente note sont issues de la gestion 2018 avant adoption du compte administratif. Elles sont susceptibles de quelques ajustements après constatation d'ultimes écritures et confrontation des données enregistrées par le comptable public. Elles sont, en revanche, suffisamment fiables pour permettre une approche financière susceptible de sous-tendre le débat d'orientation budgétaire.

Issues du deuxième exercice comptable de l'établissement, ces données peuvent être mises en perspective avec la gestion 2017 pour aboutir à un constat de stabilisation de la gestion de l'établissement. En effet, les recettes réelles de fonctionnement, comme les dépenses réelles de fonctionnement, connaissent en 2018 un niveau très voisin de celui de 2017.

	compte administratif 2017	compte administratif 2018 (provisoire)	variation
recettes réelles de fonctionnement	23 352 263	23 172 698	-0,77%
dépenses réelles de fonctionnement	19 323 457	19 522 007	1,03%

Conséquence des masses ci-dessus, l'épargne brute de l'établissement (c'est-à-dire l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement) s'établit, en 2018, à un niveau voisin de 3,6 millions d'euros.

Malgré un premier exercice (2017) qui a permis d'établir des repères de gestion, l'horizon de prévision budgétaire reste difficile à appréhender et conduit à des taux d'exécution des dépenses de fonctionnement disparates selon les chapitres comme en atteste le tableau ci-dessous.

		budget primitif 2018 + DM	compte administratif 2018 (provisoire)	taux de réalisation
chapitre 011	achats courants	4 764 067	4 063 617	85,30%
chapitre 012	dépenses de personnel	7 829 356	7 575 339	96,76%
chapitre 65	autres charges (participations, subventions…)	4 932 936	4 783 228	96,97%
chapitre 66	charges financières	288 821	284 750	98,59%

Si les taux d'exécution des chapitres regroupant les dépenses de personnel, les autres charges de gestion courante et les charges financières sont satisfaisants (tous supérieurs à 96%), il n'en est pas de même pour les charges à caractère général (c'est-à-dire le chapitre 011 qui regroupe la plupart des achats concourant au bon fonctionnement de l'établissement). Le taux d'exécution des dépenses de ce chapitre est voisin de 85%, ce qui génère plus de 700 000 € d'écart entre la prévision budgétaire et sa réalisation.

Les principaux postes constitutifs de cet écart peuvent être ici rapidement évoqués :

- Le pilotage du poste comptable « fluides » s'est révélé délicat en raison du nombre considérable de contrats en jeu dont une partie fait l'objet de refacturation par les communes.
- Le caractère récent des trains de mesures prises en vue de dégager des économies d'énergie (réduction de l'amplitude d'éclairage public, installation de LED, amélioration de la performance énergétique des locaux…) ne permet pas encore de disposer du retour d'information permettant d'en évaluer l'impact budgétaire précis. Enfin, la facturation par le fournisseur d'énergie n'est pas systématiquement adossée à des relevés de compteurs, ce qui retarde d'autant la capacité d'ériger des repères de gestion éprouvés. Globalement l'écart entre la prévision et la réalisation comptable sur ce poste avoisine 150 000 €. Rappelons que les crédits budgétaires consacrés à ces dépenses excèdent le million d'euros.
- Les crédits de fonctionnement dévolus à la voirie, notamment l'achat de panneau de signalisation ont été, eux aussi, largement sous-utilisés (environ 60 000 €). Les raisons de cet écart résident, pour l'essentiel, dans l'organisation tardive du service reconfiguré par les transferts intervenus en janvier 2018. Accord avec les communes, contractualisation avec le fournisseur, montée en compétence de l'agent référent ont été autant de préalables qui ont réduit les possibilités de réaliser pleinement le programme d'acquisition inscrit au budget.
- Les crédits d'étude envisagés n'ont pu être mobilisés pour des raisons analogues liées à l'organisation progressive des services relevant du pôle de l'aménagement et du cadre de vie. Ce fut notamment le cas de l'étude devant conduire à l'établissement d'un « plan climat air énergie territorial » ou encore de l'audit sur le réseau d'éclairage public des anciennes communautés des courbes de l'Orne et du haras du Pin. Globalement l'écart entre prévision et réalisation sur ce poste avoisine 100 000 €.
- Le reste de l'écart est disséminé à travers les très nombreuses lignes budgétaires regroupées au sein du chapitre 011. Elles sont, pour nombre d'entre elles, le fait du recul encore insuffisant de ce deuxième budget d'Argentan Intercom.

Des mesures seront prises dans l'élaboration du budget 2019 et dans la conduite de son exécution pour remédier à cet écart préjudiciable à la sincérité du budget.

b) l'évolution des recettes de fonctionnement

Les recettes émanant des services communautaires (chapitres 70, 75 et 77) augmentent de plus 130 000 € par rapport à 2017. Cette hausse est principalement le résultat des effets opposés :

- d'une hausse des recettes des services périscolaires liée à l'abandon de la régie de recettes en septembre 2018 (les recettes de la régie étaient comptabilisées au moment de leur encaissement tandis que les recettes sont désormais comptabilisées dès leur facturation) ;
- d'une hausse des remboursements en provenance du budget annexe de restauration collective (en raison de la hausse des dépenses de personnel qu'il a enregistrée) et en provenance des communes membres (suite à la mise à disposition du personnel consécutive à la modification de l'intérêt communautaire associé à la compétence voirie) ;
- d'un recul des recettes de loyer (imputable à un rattrapage de facturation effectué en 2017).

Les recettes fiscales n'enregistrent aucun dynamisme, conformément au tableau ci-dessous.

	2017	2018	évol. (%)
fiscalité professionnelle	4 974 095	4 824 647	-3,00%
autre fiscalité	10 834 743	11 048 709	1,97%
TOTAL	15 808 838	15 873 356	0,41%

Si la fiscalité sur les ménages (taxes foncières, taxe d'habitation) a légèrement progressé sous l'effet de la revalorisation des valeurs locatives foncières, les recettes issues de la fiscalité professionnelle marquent le pas à travers un recul de la contribution sur la valeur ajoutée, un recul de la taxe sur les surfaces commerciales et un recul des rôles supplémentaires consécutifs à des correctifs ou des redressements fiscaux.

Pour les autres postes de recettes, les commentaires suivants apportent les éclairages nécessaires :

- La baisse du FPIC est liée à l'évaluation transitoire pénalisante du coefficient d'intégration fiscale en année 2 (le CIF réel s'appuyant sur les données comptables du pénultième exercice, il ne peut être approché qu'à compter de la troisième année d'existence de l'établissement) qui répartit ce fonds de manière avantageuse pour les communes membres (sous-évaluation du CIF).

- La baisse des subventions de fonctionnement perçues est, pour l'essentiel, la conséquence de l'abandon des temps d'activités périscolaires dont l'organisation engendrait le bénéfice pour Argentan Intercom du fonds de soutien servi par l'État.
- La hausse des remboursements sur les dépenses de personnel n'est pas imputable à une évolution significative des arrêts du personnel : elle est liée à la régularisation de différents dossiers sur la période 2014-2018 entre la commune d'Argentan et Argentan Intercom.

c) l'évolution des dépenses de fonctionnement

Le tableau ci-dessous rend compte de l'évolution des chapitres constitutifs des dépenses de fonctionnement entre 2017 et 2018.

		2017	2018	évol. (%)
chapitre 011	achats courants	4 449 961	4 063 617	-8,68%
chapitre 012	dépenses de personnel	7 455 265	7 575 339	1,61%
chapitre 65	autres charges (participations, subventions…)	4 758 527	4 783 228	0,52%
chapitre 66	charges financières	324 369	284 750	-12,21%

Le recul des dépenses du chapitre 011 est logique : il procède de l'ajustement des interventions de voirie opéré entre communes et intercommunalité au 1er janvier 2018. Conséquence de cet ajustement, les postes relatifs à l'achat de fournitures de voirie, à l'entretien courant de la voirie ou encore à la location de matériel de chantier marquent un recul global de 360 000 €.

Par ailleurs, les nombreux postes constitutifs de ce chapitre révèlent des évolutions contrastées dont les plus marquantes sont les suivantes :

- la baisse de plus de 120 000 € des dépenses consacrées aux fluides (il faut ici rappeler les réserves exprimées plus haut quant aux conclusions durables à en tirer) ;
- l'augmentation très significative (+143 000 €) des interventions sur les réseaux autres que la voirie : pluvial et éclairage public.
- la baisse des taxes foncières supportées par l'établissement suite à la cession des locaux rue Mendès France et à la correction apportée à la taxation des locaux occupés par le siège.

A propos de l'évolution des dépenses de personnel, on pourra trouver à travers l'état sur la structure et l'évolution des dépenses de personnel annexé à la présente note les éclairages nécessaires.

Les autres charges de gestion courantes comptabilisées au chapitre 65 révèlent une stabilité globale qui recèle, en fait, des évolutions contrastées sur différents postes :

- la hausse de la contribution versée au SDIS suite à l'harmonisation de cette compétence le 1er janvier 2018 (auparavant, les communes de la communauté des courbes de l'Orne s'acquittaient de cette participation financière) ;
- la hausse des participations versées aux écoles privées et aux établissements « satellites » (budget annexe restauration, SIVOS…)
- le recul des subventions versées du fait de l'abandon des temps d'activités périscolaires mis en œuvre dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Les charges financières connaissent un recul qui s'explique simplement par l'absence de nouvel emprunt sur la période récente et par le remboursement en capital, chaque année, conformément aux plans d'amortissement des différents contrats. Le recul induit du capital global restant dû réduit les charges d'intérêt. En outre, sur les contrats conclus à taux variable, le maintien des index (notamment l'Euribor) en zone négative a prolongé le niveau de coût faible de ces contrats.

d) investissement et fonds de roulement

Les dépenses d'équipement de 2018 ont atteint un niveau jusqu'ici jamais atteint : plus de 6,2 millions d'euros. A ce niveau très élevé, il faut ajouter le montant des dépenses inscrites ainsi en « restes à réaliser », c'est-à-dire des opérations prévues en 2018 et avant qui sont en cours de réalisation (tel le pôle de santé d'Argentan). Le montant de ces opérations en cours s'élève à 6,725 millions d'euros.

Conformément aux orientations prises en 2018, le haut niveau du fonds de roulement disponible au 31/12/2017 (6 285 905 €) a été partiellement mobilisé pour financer les investissements de 2018. Se situant à 4 028 398 € à la clôture de l'exercice 2018, il permettra de financer le plan pluriannuel d'investissement sur la période 2019-2021 (voir supra).

Il faut noter qu'un emprunt a été souscrit auprès du Crédit agricole pour financer la construction du pôle de santé d'Argentan. D'un montant de 1,6 million d'euros, cet emprunt n'a pas été mobilisé et figure donc parmi les recettes inscrites en « restes à réaliser ».

Le tableau ci-dessous retrace la situation financière issue de la gestion 2018.

fonds de roulement au 31/12/2017	**6 285 905**
épargne brute dégagée par l'exercice 2018	3 650 691
remboursement en capital des emprunts	856 826
recettes d'investissement perçues en 2018	1 211 045
investissements réalisés en 2018	6 262 418
fonds de roulement au 31/12/2018	**4 028 397**

B- les perspectives financières et budgétaires sur la période 2019-2021

L'exercice de prospective budgétaire effectué pour étayer le débat d'orientation budgétaire ne prend pas en compte les évolutions de périmètre de gestion qui seront constatées en 2019.

C'est notamment le cas des dépenses supplémentaires, corollaires de la prise en main par Argentan Intercom de la compétence « éclairage public » sur les anciens territoires des courbes de l'Orne et du haras du Pin. Cette réserve est sans incidence sur les équilibres financiers abordés à travers la présente démarche puisque ces charges nouvelles seront gagées par une modulation équivalente des attributions de compensation au terme des travaux de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

a) les dépenses de fonctionnement

A l'occasion du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu en 2018, avait été avancé l'objectif de contenir autour de 21 millions d'euros les inscriptions budgétaires annuelles relatives aux dépenses de fonctionnement. Cet objectif doit être maintenu en considérant, dans les arbitrages intérieurs à cette section de fonctionnement, les différents raisonnements suivants :

- la nécessité de recalibrer les dépenses inscrites au chapitre 011 pour mieux tenir compte de la réalité des besoins et des capacités d'action, quitte à ajuster ce budget par décision modificative en fin d'exercice à partir des dépenses imprévues de fonctionnement ;

- le financement de dépenses de personnel nécessaires au renfort minimal des services et à la conduite de missions ou de projets bornés dans le temps (ces aspects sont développés dans l'état sur la structure et l'évolution des dépenses de personnel annexé à la présente note ;

- la prise en compte de l'augmentation identifiée du financement des écoles privées sous l'impact de la hausse des effectifs des établissements privés et du recul des effectifs des établissements publics (qui a pour conséquence d'exercer une pression à la hausse sur le « forfait » par élève) ;
- l'enregistrement du recul des dépenses engendré par l'abandon des temps d'activités périscolaires organisés dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Le tableau de prospective financière projetant le détail des postes de la section de fonctionnement sur la période triennale permet d'aborder les conditions du maintien de ce seuil de 21 millions d'euros. A noter que ce seuil intègre une marge de sécurité à travers le chapitre « dépenses imprévues de fonctionnement » calibré ici à 500 000 € annuellement. Rappelons que ce niveau est bien en-deçà des dispositions prévues par le code général des collectivités territoriales. Celui-ci borne à 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement le montant des crédits pouvant être inscrits au chapitre « dépenses imprévues de fonctionnement ».

b) les recettes de fonctionnement

Cet exercice de prospective financière s'inscrit dans une stricte continuité de la politique tarifaire de l'établissement, ce qui désindexe ces recettes de l'inflation observée sur la dernière période. Il faut cependant faire observer que les recettes adossées à des tarifs représentent de l'ordre de 5% des recettes réelles de l'établissement. Le scénario intègre, en revanche, les évolutions des recettes issues de la gestion locative : perte du produit locatif des logements de Nécy en cours de cession, perception des loyers versés par les professionnels de santé installés dans le pôle de santé en construction.

Les anticipations de recettes fiscales sont conçues à partir des informations suivantes :

- une revalorisation des valeurs locatives foncières assise sur l'inflation constatée au cours des douze mois précédents (assiette de calcul de la TH, de la TF et de la CFE), une estimation de l'IFER en fonction des différents projets d'infrastructures recensés ;
- un montant de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises connu pour l'année 2019 ;

- une reconduction du dispositif de neutralisation pour les collectivités des mesures prises sur la taxe d'habitation, même s'il convient de s'interroger sur l'avenir à moyen terme d'une taxe dont la majeure partie de la recette sera assurée par le budget de l'État.

En matière de dotations, des modifications assez importantes sont apportées par la loi de finances pour 2019. La dotation d'intercommunalité a été profondément reconfigurée. Reposant sur un calcul où les niveaux de dotations de l'ensemble des intercommunalités sont interdépendants, cette estimation est difficile à appréhender avant la notification qui interviendra au printemps. Toutefois, un mécanisme d'encadrement de la dotation bornera à -5%/+10% les variations qui pourront être enregistrées entre deux exercices consécutifs. L'évolution démographique négative du territoire communautaire reste une composante qui pèsera négativement sur l'évolution de la dotation d'intercommunalité (baisse annuelle estimée de l'ordre de 10 000 € par an sur un montant proche de 500 000 € en 2018).

Pour le reste, dans l'attente des arbitrages du comité des finances locales, on peut anticiper un prolongement de l'érosion de la dotation de compensation, « rabotée » chaque année pour faire tenir l'ensemble des concours de l'État dans les limites de l'enveloppe prévue par la loi de finances (baisse annuelle estimée de l'ordre de 30 000 € sur un montant voisin de 2,25 M€ en 2018).

Il a été rappelé plus haut que la prise en compte du CIF réel, en année 3, devrait s'avérer plus favorable à l'intercommunalité dans la répartition opérée entre communes et communauté.

De l'ensemble de ces hypothèses et considérations, il ressort une perspective de stabilisation des recettes réelles de fonctionnement légèrement au-dessus de 23 millions d'euros, comme en témoigne les soldes mentionnés sur le tableau de prospective joint.

c) l'épargne

Au final, la projection des dépenses et des recettes de fonctionnement, telle qu'elle peut être esquissée à partir des éléments ci-dessus laisse augurer une épargne nette décrite dans le tableau ci-dessous.

	2019	2020	2021
recettes réelles de fonctionnement	23 219 465	23 355 777	23 455 003
dépenses réelles de fonctionnement	20 909 365	21 021 012	21 080 660
épargne brute	2 310 099	2 334 765	2 374 343
remboursement en capital des emprunts	894 099	977 211	840 263
épargne nette (présentation du budget)	1 416 001	1 357 554	1 534 080
excédent sur effort de gestion (écart BP-CA)	1 200 000	1 200 000	1 200 000
épargne nette corrigée (présentation du CA)	2 616 001	2 557 554	2 734 080

Le montant de la ligne « excédent sur effort de gestion (écart BP-CA) » valorise l'écart structurel existant entre une donnée prévisionnelle (les crédits budgétaires) et une réalisation comptable (le compte administratif). Conformément aux grands principes budgétaires, les recettes doivent être évaluées avec prudence. De même, les crédits en dépenses constituent des plafonds qui ne peuvent être franchis. Dans l'hypothèse où les recettes seraient supérieures de 2,5% au montant inscrit et où les dépenses seraient inférieures de 2,5% au montant inscrit, il en résulterait une majoration de l'épargne supérieure à un million d'euros (2,5% de 23 millions de recettes + 2,5% de 21 millions de dépenses). Cette hypothèse repose sur les écarts constatés entre prévision et réalisation sur les deux premiers exercices d'Argentan Intercom. Il devra être éventuellement reconsidéré dans le cadre d'un réexamen annuel.

d) la dette

Un état des lieux de la situation de l'endettement de l'établissement peut être établi à travers les données ci-dessous.

encours de dette au 1er janvier 2019	10 073 398 €
encours de dette par habitant	295 €
encours moyen des CC à FPU (2011)	152 €
encours / épargne nette	3,6 ans
taux moyen	2,74%
durée résiduelle	14 ans et 10 mois
durée de vie moyenne	8 ans et 6 mois
nombre de lignes	27
capital remboursé en 2019	894 099 €
intérêts versés en 2019	285 775 €

	part de l'encours	taux moyen
taux fixe	57,95%	3,61%
taux variable	12,13%	0,69%
livret A	29,92%	1,88%

C- la programmation pluriannuelle des investissements

Les dépenses d'investissement projetées sont recensées dans le tableau joint présentant la programmation triennale des investissements. Elles sont, pour une part, constituées de projets délimités dans le temps et, pour une autre part, de lignes de programmation récurrentes dont la déclinaison opérationnelle sera affinée chaque année (programmation de voirie, interventions sur le patrimoine bâti…).

Leur réalisation représente des masses annuelles d'investissement et de recettes de subvention récapitulées dans le tableau suivant :

	2019	2020	2021	total
dépenses d'équipement programmées	9 889 281	6 161 971	3 644 571	19 695 823
subventions d'équipement	3 611 450	2 964 631	1 773 664	8 349 744
dépenses imprévues d'investissement	395 571	246 479	145 783	787 833
restes à réaliser 2018 (solde net)	2 243 787	0	0	2 243 787
total annuel à financer	8 917 189	3 443 819	2 016 690	14 377 698

Ce sont donc près de 20 millions de dépenses d'équipement qui sont envisagées sur la période 2019-2021. Leur financement net (déduction faite des subventions attendues : DETR et contrat territorial régional et départemental) requiert, sur la période, une capacité de plus de 14 millions d'euros. Conformément à la projection financière établie sur le tableau joint, ce financement pourra s'articuler autour des quatre composantes suivantes :

- l'utilisation du fonds de roulement disponible le 1er janvier 2019 (4 millions d'euros) ;
- la mise à profit de l'épargne nette dégagée sur la période (environ 8 millions d'euros) ;
- la mobilisation des recettes issues de la taxe d'aménagement (300 000 € attendus) et de la cession des logements de Nécy (800 000 €)
- le recours à l'emprunt (un emprunt de 1 600 000 € pour le financement du PSLA sera tiré en 2019 auquel s'ajoutera un emprunt d'équilibre d'un million d'euros réparti sur la période).

D- conclusion

Conçu à partir d'une stabilité de la pression fiscale et d'une stabilité des tarifs des services communautaires, le scénario de projection budgétaire adossé à la programmation triennale des investissements sur la période 2019-2021 maintient les engagements concertés et assumés au lendemain de la création d'Argentan Intercom : effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement, endiguement de l'endettement, sanctuarisation d'un investissement annuel en matière de voirie supérieur à 1,6 million d'euros (hors opération exceptionnelle, fonds de concours pris en compte), politique d'investissement très volontariste pour accompagner la transition énergétique, programmation ambitieuse d'entretien et de réhabilitation du patrimoine bâti. De plus, des projets essentiels à l'amélioration de l'attractivité du territoire, tels le pôle de santé, les équipements scolaires ou encore le financement du plan numérique ornais sont partie intégrante de cette programmation.

Malgré son importance, il est possible d'engager un tel programme d'action sans hypothéquer les marges de manœuvre à venir de l'établissement. En effet, le recours au financement bancaire demeure restreint au regard des investissements et de la capacité de désendettement d'Argentan Intercom. En outre, la somme de 2,6 millions d'euros ainsi identifiée pour équilibrer cette projection se justifie par le caractère tout à fait exceptionnel de deux opérations :

- la création du pôle de santé génératrice de produits locatifs futurs ;
- la sortie de la convention publique d'aménagement de la zone d'activités de Trun, à l'issue de laquelle Argentan Intercom sera propriétaire d'un ensemble immobilier lui aussi générateur de produits locatifs.

Rappelons qu'en définitive, le programme triennal qui s'apprête à être engagé totalise près de 25 millions d'euros de dépenses si on y intègre les travaux prévus sur le réseau d'assainissement isolé dans le budget annexe étudié ci-après.

E- le budget annexe assainissement collectif

Le budget annexe assainissement collectif regroupe toutes les opérations relevant de l'exploitation et de l'investissement des réseaux d'assainissement collectif présents sur le territoire. Les réseaux faisant l'objet de délégations de service public ne donnent pas lieu à des dépenses et produits d'exploitation au sein de ce budget puisque ceux-ci sont constatés directement par les délégataires respectifs.

En 2018, une triple décision concernant ce budget a été prise par le conseil communautaire :

- l'harmonisation progressive de la redevance (part collectivité + part délégataire éventuelle) sur l'ensemble du territoire ;
- l'augmentation étalée sur quatre années de la part collectivité de la redevance pour financer le programme d'investissement ;

- la fin de la séparation financière des secteurs d'assainissement, à travers le regroupement des capacités d'investissement sur l'ensemble du budget.

C'est donc dans ce contexte que peut s'appréhender l'exercice de programmation pluriannuelle des investissements et d'approche financière du scénario qui en résulte.

L'épargne nette du budget constatée au compte administratif 2018 est légèrement inférieure à 500 000 €. Elle devrait se stabiliser à proximité de ce niveau au cours de la période triennale à venir sous l'effet contraire des deux paramètres suivants :

- l'augmentation de la redevance décidée par le conseil communautaire ;
- la hausse des dépenses courantes de fonctionnement du fait d'un suivi plus méticuleux des installations depuis la structuration du service (remplacement de pièces d'usure dans les stations, recherche de micro-polluants…) et du fait du recours prévu à des bureaux d'étude pour accompagner l'établissement dans la démarche annoncée de reconfiguration des délégations.

La dette souscrite par le budget annexe diffère dans sa structure et dans son importance de celle souscrite par le budget principal.

encours de dette au 1er janvier 2019	6 136 094 €
encours / épargne nette	13,2 ans
taux moyen	2,54%
durée résiduelle	15 ans et 8 mois
durée de vie moyenne	8 ans et 11 mois
nombre de lignes	65

	part de l'encours	taux moyen
taux fixe	99,21 %	2,55 %
livret A	0,79 %	1,75 %

Le budget annexe est, à la lumière des données ci-dessus, fortement endetté. Sur la base de l'épargne constatée au compte administratif 2018, il faudrait plus de treize ans pour rembourser la totalité de l'encours en consacrant la totalité de la section d'investissement au remboursement en capital des emprunts. Cela dit, il faut relativiser cette donnée en rappelant que les infrastructures financées sont lourdes (réseaux d'assainissement et stations d'épuration) dont l'amortissement s'étage entre 30 et 50 ans.

La prise en compte du programme triennal d'investissement (voir tableau joint) permet de dégager le besoin de financement détaillé dans le tableau ci-dessous.

	2019	2020	2021	total
dépenses d'équipement programmées	2 130 000	1 200 000	1 800 000	5 130 000
subventions d'équipement	983 058	0	1 140 000	2 123 058
dépenses imprévues d'investissement	85 200	48 000	72 000	205 200
restes à réaliser 2018 (solde net)	939 101	0	0	939 101
total annuel à financer	2 171 243	1 248 000	732 000	4 151 243

Ce financement peut être assuré à partir de la combinaison des ressources suivantes :

- le fonds de roulement disponible en début de période (près de 2,5 millions d'euros) ;
- l'épargne nette dégagée par le budget sur la période triennale (près de 1,3 million d'euros) ;
- le recours à l'emprunt pour une somme résiduelle de l'ordre de 800 000 € sur l'ensemble de la période (dont la concrétisation sera réexaminée en fonction du calendrier d'avancement des projets).

Vu le rapport d'analyse financière et budgétaire ci-dessus ;
Vu l'annexe relative à l'emploi dans l'établissement
Vu la programmation triennale d'investissement établie sur le document annexé ;
Vu l'étude prospective financière annexée ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DECIDE

Article 1 :
De prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire, prélude à l'examen du budget primitif 2019 ;
Article 2 :
D'approuver la programmation triennale des investissements sur la période 2019-2021
Article 3 :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

D2019- 02 ECO

OBJET : CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT ACTIVAL D'ORNE 1 – COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE 2017

Monsieur Daniel DELAUNAY

Par délibération du 27 juin 2006, la communauté de communes du Pays d'Argentan a décidé de confier à la SHEMA une mission d'aménagement visant à implanter une zone d'activités à proximité de l'échangeur autoroutier. A travers le compte rendu annuel, l'aménageur fait état de l'avancement des opérations, des résultats de la commercialisation des parcelles et de l'impact sur l'équilibre financier de l'opération.

Après avoir approuvé les comptes rendus établi par la SHEMA au titre des exercices suivants :
- 2006, 2007 et 2008, en mars 2009 ;
- 2011, en décembre 2012 ;
- 2012, en 2013 ;
- 2013, 2014 et 2015, en décembre 2016 ;
- 2016, en mars 2018 ;

Le bilan révisé au 31 décembre 2017 tient compte, d'une part, des opérations constatées sur l'année 2017 et, d'autre part, de l'évolution des anticipations pour la période résiduelle. La convention expire en 2020.

Alors que le poste de dépenses s'élevait à 5,884 millions d'euros, le bilan révisé le réajuste à 5,844 millions d'euros. Cet écart résulte de :

- *L'ajustement à la baisse des postes honoraires, commercialisation et rémunération société de 15 k€ HT*
- *L'ajustement à la baisse du poste des frais financiers de 25 k€ HT*

Parallèlement, les recettes sont constantes, celles-ci sont portées de 6,928 millions d'euros à 6,929 millions d'euros.

Notons que le présent CRAC prévoit en fin de période (2020) la cession des biens de reprise, d'une surface de 11,2 hectares à Argentan Intercom, au prix du marché prévisionnel pour un montant de 2,369 millions d'euros. Les prix des terrains sont actualisés d'un pourcent par an allant de 20€ HT/m2 en 2012 à 21,66€ HT/m2 en 2020. En cas de respect des hypothèses de commercialisation, l'opération produira un excédent de 1,084 million d'euros qui viendra au financement des biens de reprise.

Monsieur le Président

Avez-vous questions ?
Des contres ? des absentions ?
Je vous remercie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1524-3 ;
Vu les articles L.300-4 et L.300-5 du Code de l'urbanisme ;
Vu la délibération du 27 juin 2006 confiant à la SHEMA l'aménagement de la zone Actival d'Orne I ;
Vu les comptes-rendus annuels à la collectivité établis par l'aménageur et consultables au siège d'Argentan Intercom ;

Considérant les comptes-rendus annuels à la collectivité établi par l'aménageur, ci-joint annexés,

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DECIDE

Article 1 :
D'approuver le compte rendu d'activité de l'année 2017 de la concession d'aménagement du Parc d'activités intercommunal ACTIVAL d'ORNE,
Article 2 :
D'approuver les comptes de la concession d'aménagement pour 2017
Article 3 :
D'approuver la cession des biens de reprise, terrains viabilisés non cédés d'une surface estimée à 11,2 ha, au profit de la collectivité concédante pour un montant prévisionnel de 2 369 031 € au terme de la concession
Article 4 :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

OBJET : CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT ZA DE LA SENTE VERTE A TRUN – COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE 2017

Monsieur Daniel DELAUNAY

Par une convention publique d'aménagement du 2 octobre 2009, la commune de Trun a confié à la SHEMA une mission d'aménagement et de restructuration de la zone d'activités de la Sente Verte par voie de concession publique d'aménagement. Cette opération de transformation de la zone de la Sente Verte en véritable zone d'activités avait non seulement pour but la sauvegarde de la société HELLER-JOUSTRA sur le territoire mais également le développement et l'accueil d'activités nouvelles. Une réhabilitation des friches industrielles a ainsi été engagée afin d'autoriser un fonctionnement autonome de chacun des bâtiments et parcelles de la zone.

A travers le compte rendu annuel, l'aménageur fait état de l'avancement des opérations, des résultats de la commercialisation des immeubles et parcelles et de l'impact sur l'équilibre financier de l'opération.

Après avoir approuvé les comptes rendus établi par la SHEMA au titre des exercices suivants :
- 2013, 2014 et 2015, en décembre 2016 ;
- 2016, en mars 2018 ;

Le bilan révisé au 31 décembre 2017 tient compte, d'une part, des opérations constatées sur l'année 2017 et, d'autre part, de l'évolution des anticipations pour la période résiduelle. La convention expire en 2019.

Alors que le bilan prévisionnel au 31 décembre 2016 indiquait un poste de dépenses s'élevant à 3,511 millions d'euros, le bilan révisé le réajuste à la baisse à 3,436 millions d'euros.

Le bilan révisé prévoit en fin de période (2019) la cession des biens résiduels à Argentan Intercom pour un montant de 680 319,00 euros HT, ces bâtiments générant par ailleurs un loyer annuel de 158 433,00 euros HT (dont 146 215 euros HT pour les bâtiments occupés par la société MAPED-HELLER-JOUSTRA). Dans le cadre de la restructuration de MAPED, des négociations se sont ouvertes afin de réduire le montant du loyer à 50 000 euros HT par an pour les bâtiments 2 et 3 à partir du 1er janvier 2019.

A noter que le bilan tient compte d'une participation de la collectivité maintenue pour 377 340 euros. Toutefois, elle se verra augmentée en cas de défaut de règlement des dettes et des loyers et provisions pour charge prévus jusqu'à la fin de concession (64 706 euros) par M. Du Mesnil. En effet, le CRAC au 31/12/2017 prévoit le remboursement de ses dettes, ce que le CRAC au 31/12/2016 prévoyait en perte. En cas de règlement, cela permettrait alors de compenser la baisse de loyer attendu par MAPED en 2019 (-71 200 euros).

Sur la baisse de loyer, il est à noter qu'il existe une caution solidaire de la société MADEP qui sera signé pour 3 ans. Pour information, nous vous indiquons une dépense totale pour cette zone d'activité de 3 436 338 euros et qu'elle a été amortie à ce jour de 2 688 498 euros.

Monsieur le Président

C'est une opération délicate et douloureuse.
Au fil du temps la société HELLER-JOUSTRA ne s'est pas assez développée. Elle a été reprise pour le groupe MAPED. Aujourd'hui nous nous retrouvons avec deux sujets : la propriété de l'ensemble de ce site et un problème plus ponctuel, la société HELLER actuel car elle existe toujours. Il s'agit d'une entité il n'y a pas d'identité juridique et financière. Une question nous avait été posée à savoir si nous faisions encore quelque chose pour garantir une activité minimale avec un effectif minimal ou pas.
Nous avons pris la décision de faire cet effort pour maintenir cette activité qui deviendra pratiquement artisanale même s'il existe une histoire industrielle très forte. J'étais d'accord à la seule condition que MAPED cautionne pendant 3 ans l'activité. C'est-à-dire que si l'activité ne génère pas suffisamment de recettes, et les loyers, je refusais. MAPED a accepté.

Monsieur Daniel DELAUNAY

Nous avions expliqué à la commission que si nous passions le loyer à 50 000 euros par an, il nous faudrait 10 ans pour amortir les 515 000 euros. Cela a été un choix. Soit nous laissions les bâtiments vides, soit nous gardions l'entreprise avec un loyer à 50 000 euros. Il est prévu aussi dans le bail, la caution solidaire de 3 ans pour MAPED mais aussi une augmentation de loyer au bout des 3 ans.

Monsieur Alain FAVRIS

La négociation est terminée et concrète ?

Monsieur le Président

Oui

Monsieur Jean-Philippe BALLOT

Alors qu'ils avaient un bail de 150 000 euros par an et qui restait 3 ans. Ce sont des gens qui ne tiennent pas leur bail.
Lors de la commission économique, Roger RUPPERT était d'accord, nous perdons 300 000 euros minimum et 25 emplois.

Monsieur le Président

Les emplois sont perdus quoiqu'il arrive. Nous soutiendrons les salariés dans leur recherche de travail.

Monsieur Jean-Philippe BALLOT

Ils ne tiennent pas leur parole. On verra !

Monsieur le Président

Nous avons fait tout cela en lien avec le Maire de Trun, bien entendu.

Monsieur le Président

Avez-vous d'autres questions ?
Des contres ? des absentions ?
Je vous remercie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1524-3 ;
Vu les articles L.300-4 et L.300-5 du Code de l'urbanisme ;
Vu la convention publique d'aménagement du 2 octobre 2009 de la commune de Trun confiant à la SHEMA l'aménagement et la restructuration de la zone d'activités de la Sente Verte ;
Vu l'arrêté préfectoral du 7 janvier 2015 portant définition de l'intérêt communautaire ;

Considérant qu'Argentan Intercom est compétent en matière de gestion des zones d'activités ;
Considérant le compte rendu annuel à la collectivité établi par l'aménageur, ci-joint annexé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DECIDE

Article 1 :
D'approuver le compte rendu d'activité au 31/12/2017 de la concession d'aménagement relative au Parc d'activités de la Sente Verte de Trun,
Article 2 :
D'approuver les comptes, bilan et plan de trésorerie prévisionnels révisés au 31/12/2017 de la concession d'aménagement, qui prévoit un équilibre dépenses-recettes à 3 436 338 euros.
Article 3 :
D'approuver la cession des biens de reprise, au prix indiqué dans le bilan, pour un montant de 165 000 euros pour le bâtiment 1 en 2018 et 515 319 euros pour les bâtiments 2,3 et 4 et l'atelier bâtiment 5 en 2019
Article 4 :
D'approuver la baisse de loyer attendu par MAPED pour montant de 50 000 euros HT Hors Charge par an sur une période de trois ans à compter du 1er janvier 2019
Article 5 :
D'autoriser Monsieur le Président à signer un avenant n°4 à la Concession Publique d'Aménagement reprenant les éléments présentés ci-avant.
Article 6 :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

D2019-04 LOG

OBJET : ORNE HABITAT- GARANTIE D'EMPRUNT - ANNULATION DELIBERATION 2018-119 LOG - REHABILITATION DE 84 LOGEMENTS - LES PROVINCES A ARGENTAN

Monsieur Michel LERAT

Dans le cadre de sa politique en faveur du logement, ARGENTAN INTERCOM participe à la garantie d'emprunt des opérations de construction ou de réhabilitation de logements sociaux.

Par délibération n°D2018-119 LOG-DE en date du 04 décembre 2018 le conseil communautaire avait apporté à Orne Habitat sa garantie d'emprunt à hauteur de 50% sur un montant de 1 335 000. 00 € pour la réhabilitation de 84 logements situés 1-3-5-7 rue de Picardie et 16 impasse Alsace Lorraine à Argentan auprès de la caisse régionale du Crédit agricole mutuel de Normandie

Orne Habitat avait également sollicité la caisse des dépôts et consignations pour cette opération mais a reçu tardivement la proposition qui se trouve être plus intéressante.

En conséquence le bailleur demande l'annulation de la délibération n°2018-119 LOG-DE du 04 décembre 2018 pour réitérer sa demande de garantie d'emprunt pour lesdits travaux auprès de la caisse des dépôts et consignations, objet d'une autre délibération.

Monsieur le Président

Avez-vous questions ?
Des contres ? des absentions ?
Je vous remercie.

Vu la délibération n°D2018-119 LOG du 04 décembre 2018 portant garantie d'emprunt ;
Considération la proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DECIDE

Article 1 :
D'annuler la délibération n°2018-119 LOG-DE relative à la garantie d'emprunt à hauteur de 50% sur un montant de 1 335 000.00 € pour des travaux de réhabilitation de 84 logements quartier des provinces auprès de la caisse régionale du crédit mutuel agricole de Normandie.
Article 2 :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

D2019-05 LOG

OBJET : ORNE HABITAT - GARANTIE D'EMPRUNT – REHABILITATION DE 84 LOGEMENTS - LES PROVINCES A ARGENTAN

Monsieur Michel LERAT

Dans le cadre de sa politique en faveur du logement, Argentan Intercom participe à la garantie d'emprunt des opérations de construction ou de réhabilitation de logements sociaux.

Orne Habitat a décidé de réhabiliter 84 logements quartier des provinces au 1-3-5-7 rue de Picardie et 16 impasse Alsace Lorraine à Argentan, travaux qui seront financés par un prêt d'un montant total de 1 162 000. 00 € auprès de la Caisse des Dépôts de Consignations pour une durée de 15 ans.

Orne Habitat sollicite donc l'accord d'Argentan Intercom pour la garantie d'emprunt à hauteur de 50 % dudit prêt.

Monsieur le Président

Avez-vous des questions ?
Des contres ? des absentions ?
Je vous remercie.

Vu les articles L 5111-4 et L 5214 -1 et suivants du Code Général des collectivités locales,
Vu l'article 2298 du Code Civil,
Vu le contrat de prêt n°90196 en annexe signé entre : Office public de l'Habitat de l'Orne ci-après, l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DECIDE

Article 1 :
De dire qu''Argentan Intercom accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 162 000.00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°90196 constitué de 1 ligne du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de l'établissement est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations l'établissement s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
Article 2 :
De dire qu'Argentan Intercom s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.
Article 3 :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

D2018 -06 URB

OBJET AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP): MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'AVAP

Monsieur Michel LERAT

Une AVAP est en cours d'élaboration sur le territoire de la commune d'Ecouché-les-Vallées. Pour rappel, il s'agit d'une servitude d'urbanisme destinée à mieux protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager sur un périmètre défini.
L'ancienne communauté de communes des courbes de l'Orne a prescrit l'élaboration de son AVAP par délibération n°2016.020 en date du 24 février 2016.
Par la même délibération, la mise en place d'une commission locale de l'AVAP a été décidée

En application des articles L642-5 et D642-2 du code du patrimoine dans leur rédaction antérieure, le conseil communautaire a approuvé la composition de la commission locale de l'AVAP (CLAVAP) par délibération n°D2018-126URB du 4 décembre 2018.

La commune de Rânes ayant décidé de se retirer de la procédure, les membres de la CLAVAP souhaitent remplacer Monsieur Couprit, Maire de Rânes et membre de cette dernière, par Monsieur Lolivier, conseiller municipal d'Ecouché-les-Vallées.

Il est également proposé de désigner Monsieur Hervé, membre de l'association architecture et patrimoine d'Ecouché-les-Vallées et « Greeter », pour remplacer Monsieur Lolivier initialement membre de la CLAVAP au titre des personnes qualifiées pour la protection du patrimoine (Président de l'association architecture et patrimoine d'Ecouché-les-Vallées).

Monsieur le Président

Avez-vous des questions ?
Des contres ? des absentions ?
Je vous remercie.

Vu la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, dite loi « CAP» du 7 juillet 2016,
Vu les articles L642-5 et D642-2 du code du patrimoine,
Vu la délibération n°2016-020 du conseil communautaire relative à la création d'une AVAP,
Vu la délibération n°2018-126URB du conseil communautaire du 04/12/2018 approuvant la composition de la CLAVAP,

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DECIDE

Article 1 :
D'approuver la modification de la composition de la commission locale de l'AVAP.
Article 2 :
De désigner M. Lolivier, conseiller municipal d'Ecouché les Vallées en remplacement de M. Couprit, au titre de représentant des collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale,
Article 3 :
De désigner M. Hervé, membre de l'Association « Architectures et Patrimoine » d'Ecouché les Vallées, en remplacement de M. Lolivier, au titre des personnes qualifiées
Article 4
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

D2019-07 ODT

OBJET : OFFICE DE TOURISME – TARIFS 2019-2020

Monsieur Philippe TOUSSAINT
La communauté de communes Argentan Intercom a en charge la gestion de l'Office de tourisme. L'Office de tourisme propose à la vente divers articles liés à son activité et réactualise chaque année l'ensemble des tarifs pour une application au 1er février 2019.

Après avoir énuméré les divers articles,

Monsieur le Président

Avez-vous des questions ?
Des contres ? des absentions ?
Je vous remercie.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DECIDE

Article 1 :
D'approuver à compter du 1er février 2019, les tarifs et l'ajout de nouveaux articles selon le tableau ci-après

Dénomination	Boutique Office de tourisme
Carte postales	
A l'unité	0,50 €
Lot de 5	1,50 €
Lot de 10	2,50 €
Carte Mésange bleue	1,50 €
Enveloppes	
Enveloppe PAP	1,00 €
Livres	
Église Saint-Germain	1,00 €
Guide des orchidées de l'Orne	3,00 €
La France racontée aux enfants : Les secrets de la dentelle d'Argentan	4,90 €
Tes premières recettes normandes vol. 1	4,50 €
La bataille de Normandie	4,90 €
Tes légendes de Normandie	3,90 €
Le domaine du Haras du Pin	25,00 €
La Baronnie d'Aunou le Faucon	17,00 €
Les carnets du petit naturaliste	1,00 €
Les carnets du géologue	1,00 €
Topoguides	
Pays d'Argentan / Ecouché	3,00 €
Pays du Haras du Pin	3,00 €
Val d'Orne en Suisse Normande	5,00 €
A cheval en PAPAO	5,00 €
Espace VTT-FFC en Pays d'auge ornais	5,00 €
L'Orne à pied	13,50 €
Chemin vers le Mont-Saint-Michel	15,70 €
Le chemin de Rouen au Mont-Saint-Michel	12,00 €
Articles divers	
Magnet Camembert	2,50 €
Magnet Normandie	2,50 €
Magnet Normandie vintage	2,50 €
Magnet « Elle est belle ma Normandie »	2,50 €
Médaille du souvenir	2,50 €
Porte-clés Normandie	2,50 €

Porte-clés vache	2,50 €
DVD Bénédictines Argentan « Gloria Patri »	20,00 €
Crayon à papier « Normandie »	1,00 €
Autocollant « Blason Normandie »	2,50 €
Autocollant « Elle est belle ma Normandie »	2,50 €
Tablier « Elle est belle ma Normandie »	20,00 €
Parapluie «Elle est belle ma Normandie »	15,00 €
Drapeau	2,50 €
Badge métal	2,50 €
Jeu de 7 familles « Trésor de Normandie »	6,50 €

Article 2 :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

D2019-08 EQU

OBJET : RESEAU DES MEDIATHEQUES – TARIFS MEDIATHEQUE DE FEL

Madame Isabelle BOSCHER

Dans le cadre de l'intégration de la médiathèque de Fel au réseau des médiathèques d'Argentan Intercom, il est proposé d'appliquer un tarif privilégié à Fel, (Forfait A avec les prestations du Forfait B) jusqu'au 31 Août 2019.

	Forfait A 7 livres (dont 2 livres cd) 7 revues 7 cd audio 4 dvd 1 liseuse (adulte uniquement) 1 clés USB 2 CD-Rom 2 partitions + Accès aux ateliers numériques + Accès au MINI-LAB
Jeunes – Etudiants Demandeurs d'emploi TARIF ARGENTAN INTERCOM	2.30 €
Jeunes – Etudiants Demandeurs d'emploi TARIF GENERAL	13.30 €
Adultes TARIF ARGENTAN INTERCOM	9.70 €
Adultes TARIF GENERAL	28.10 €

Ce tarif privilégié concerne les prêts de documents et correspond à une période transitoire d'installation des services : migration informatique, mise en place de la carte commune aux 5 sites, communication faite aux habitants etc……

Pour les autres prestations, les tarifs prévus par la délibération n°D2018-86 EQU du 26 juin 2018 seront appliquées.

Monsieur le Président

Avez-vous des questions ?
Des contres ? des absentions ?
Je vous remercie.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DECIDE

Article 1 :
D'approuver les tarifs suivants pour la médiathèque de Fel jusqu'au 31 août 2019 ;

Article 2 :
D'approuver à compter du 1er septembre 2019, les tarifs du réseau des médiathèques approuvés par la délibération du conseil communautaire n°D2018-86 EQU du 26 juin 2018.
Article 3 :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45